

La Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale ou RKZ) est une association au sein de laquelle sont regroupées les organisations ecclésiastiques cantonales de Suisse. Son organe suprême est l'assemblée plénière, laquelle s'est réunie à trois reprises en 2010, soit les 19 et 20 mars à Estavayer-le-Lac (FR), les 25 et 26 juin à Altdorf (UR) et les 19 et 20 novembre à Zurich. En tant que centre de services spécialisés, la Conférence centrale assure diverses prestations à ses membres et à l'Eglise catholique en Suisse. Ses domaines de compétence clés que sont le financement de l'Eglise, le droit public ecclésiastique et le management ecclésial sont également ceux qui ont été au cœur des activités au cours de l'année écoulée.

1 Financement de l'Eglise

Le cofinancement des institutions de l'Eglise catholique actives au niveau de la Suisse et des régions linguistiques ainsi que des projets qu'elle entreprend à ces niveaux compte au nombre des tâches premières de la Conférence centrale. Elle remplit cette mission en étroite collaboration avec l'Action de Carême et la Conférence des évêques suisses. La somme de CHF 6,36 mio mise à disposition à cette fin représente près des deux tiers de ce financement.

Adaptation des procédures et compétences

L'attribution de subsides aux diverses institutions, la conclusion de contrats de prestation avec celles-ci ainsi que le contrôle de l'utilisation des fonds faite par elles relèvent de la compétence des «organismes du cofinancement». Dans cette organisation, la «Commission d'experts mixte AdC/RKZ pour le secteur suisse» a joué un rôle central, cela depuis sa fondation en 1971 lors de la mise en place du cofinancement jusqu'à sa dissolution à l'échéance de l'exercice sous revue. Elle a été présidée en dernier lieu par Werner Huber (AG).

Du fait de nécessités nouvelles, mais aussi afin de répondre au souhait des responsables pastoraux d'être associés plus étroitement aux décisions, la Conférence des évêques suisses, l'Action de Carême et la Conférence centrale ont adopté une convention qui règle de manière nouvelle la procédure et le partage des compétences:

- Désormais, la responsabilité globale en matière de cofinancement est assumée par la Commission paritaire de planification et de financement CES – AdC/RKZ (PPFK), formée de cinq représentants de la CES et de cinq représentants des organismes du cofinancement et qui est présidée par un membre de la Conférence des évêques suisses.
- La préparation des propositions de décision concernant les subsides à allouer aux diverses institutions et pour des projets est l'affaire de trois groupes spécialisés dans lesquels, à nouveau, les trois partenaires contractuels sont représentés.
- Les tâches de secrétariat sont assumées par le secrétariat général de la Conférence centrale auquel l'Administration des projets est également confiée.

La nouvelle organisation mise en place permet tout à la fois d'alléger les structures, de prévenir le travail à double, de donner plus de corps à l'exercice de la responsabilité commune et de définir avec clarté les tâches attribuées à chaque organisme.

Relèvement des contributions perçues pour le cofinancement des tâches de l'Eglise accomplies à l'échelon national et pour migratio

Dans le cadre des mesures à caractère financier arrêtées en vue de l'année 2011, il a été convenu de relever de 3% le montant cible fixé pour les contributions dues à la Conférence centrale et pour celles destinées au financement des tâches nationales de migratio. Les discussions qui ont précédé cette décision ont fait toutefois apparaître avec netteté que la situation financière de maintes organisations ecclésiastiques cantonales est aujourd'hui plus tendue que ce n'était le cas précédemment. Incontestablement, tant la baisse du produit des impôts ecclésiastiques entraînée par des révisions législatives que le phénomène des sorties d'Eglise – qui non seulement a des incidences financières négatives mais encore révèle l'effritement de la base de l'Eglise – sont une source de préoccupation. Par ailleurs, le paiement incomplet des contributions dues à la Conférence centrale expose cette dernière à des difficultés. Si tous les membres participaient solidairement au financement des activités de l'Eglise au niveau national, la Conférence centrale et migratio disposeraient annuellement de CHF 600'000.- et, respectivement, de CHF 170'000.- de plus.

Appel à davantage de solidarité, de collaboration et de parcimonie dans l'utilisation des fonds

Peu avant que la décision sur les subsides du cofinancement à allouer pour l'année 2011 ne soit soumise aux organismes compétents, l'Action de Carême a fait savoir que le produit de la collecte avait fortement diminué malgré la campagne intense menée et que le secteur suisse en pâtirait également. Ce recul ne fait que souligner le problème structurel bien connu de l'éparpillement des forces résultant de l'existence d'un nombre trop élevé d'institutions soutenues et l'insuffisance des fonds à disposition pour le financement de l'échelon national. Aussi, les délégués ont adopté à l'unanimité la proposition de la Commission paritaire de planification et de financement CES – AdC/RKZ (PPFK) de procéder à une diminution linéaire de 2% des subsides alloués pour 2011. Cette mesure ne vise pas seulement à réaliser des économies mais encore à attirer l'attention sur la nécessité d'agir:

- Un soutien accru doit être accordé à l'Action de Carême pour sa collecte.
- Il y a lieu de suggérer aux organisations ecclésiastiques cantonales et aux paroisses/communes ecclésiastiques financièrement fortes d'affecter 2% de leurs excédents annuels éventuels au financement du niveau suisse.
- Les organismes responsables du financement du niveau suisse et de celui des régions linguistiques devront aborder résolument et sans retard aucun les questions d'ordre structurel.

Consultation sur le réaménagement de la clé de répartition

La nécessité d'un réaménagement de la clé de répartition s'est imposée parce que les bases de calcul en vigueur sont désormais dépassées (indice fédéral de capacité financière et recensement 2000). Il y a lieu de les remplacer par de nouvelles données de référence mises à disposition par la Confédération, à savoir l'indice des ressources (IR), appliqué dans le cadre de la nouvelle péréquation financière intercantonale (RPT), et les résultats de l'enquête structurelle prévue par le nouveau système de recensement fédéral de la population et qui a été menée pour la première fois en 2010. A cela s'ajoute que l'étude FAKIR, consacrée à l'«Analyse financière des Eglises» et qui a été réalisée par l'entreprise de conseil Ecoplan dans le cadre d'un programme du Fonds national de la recherche scientifique, a proposé pour la

première fois une vision globale à l'échelon suisse des revenus que l'Eglise catholique tire des impôts ecclésiastiques, des contributions volontaires ainsi que des subsides étatiques.

Dans le cadre de la révision envisagée, il a été suggéré de ramener à une seule les clés différentes appliquées jusqu'ici aux contributions dues à la Conférence centrale, respectivement au financement des tâches nationales pour migratio. Une procédure de consultation a été lancée sur ce projet. En cas d'acceptation de ce dernier, il a été prévu que la nouvelle clé entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et qu'elle sera assortie d'un régime transitoire de trois ans.

2 Droit public ecclésiastique

Travaux entrepris dans le prolongement du colloque «Eglise catholique et Etat en Suisse»

A fin 2008 s'était déroulé à Lugano, sous l'égide de la Conférence des évêques suisses et du Saint-Siège, un colloque consacré à la question des rapports entre l'Eglise et l'Etat en Suisse, et auquel une délégation de la Conférence centrale avait également participé. Au lendemain de cette rencontre, la CES avait institué une commission spécialisée chargée de poursuivre la réflexion sur les questions demeurrées ouvertes et dont la présidence avait été confiée au professeur de droit canonique Libero Gerosa.

Lors de l'assemblée plénière de la Conférence centrale de mars 2010, le professeur Gerosa a développé, dans le cadre d'un exposé donné en tant qu'orateur invité, ses vues de canoniste sur la place occupée par les corporations de droit public ecclésiastique au sein de l'Eglise telle qu'il l'a conçu. A savoir une Eglise qui tient compte de la dimension synodale et applique les normes canoniques accordant des droits de participation aux laïcs. A propos des débats actuels sur le rôle des corporations ecclésiastiques, le professeur Gerosa a soutenu que la terminologie utilisée pour qualifier ces institutions, tels les noms d'«Eglise nationale» ou de «synode», prête à confusion et mérite d'être abandonnée au profit d'autres expressions plus appropriées. Par ailleurs, afin de rendre plus contraignante la coordination de l'action menée par les organisations ecclésiastiques cantonales et les diocèses et de renforcer la solidarité financière, il a appelé de ses vœux la conclusion de conventions entre ces entités. La discussion qui a suivi a mis clairement en évidence le fait que les représentants des corporations ecclésiastiques cantonales aspiraient eux aussi à des changements. A leurs yeux, une place insuffisante est accordée au dialogue et à la synodalité tant au niveau du droit canon que dans la vie de l'Eglise au quotidien. A propos de la problématique du vocabulaire utilisée, il a été rappelé que, dans bien des cantons, les termes sont arrêtés par le droit constitutionnel. Or, les initiatives politiques visant à obtenir des changements à cet égard doivent absolument tenir compte également de la sensibilité œcuménique et des risques encourus par l'Eglise. En effet, il ne faut pas sous-estimer le danger que de telles démarches fassent surgir une multitude de questions à propos des rapports entre l'Etat et les communautés religieuses. Les conséquences peuvent en être imprévisibles sur le plan financier aussi.

La publication des actes du colloque en langues allemande et française a constitué une nouvelle étape des travaux entrepris dans le prolongement de cette rencontre. Au-delà des contributions marquantes présentées à Lugano, la version en français contient également un aperçu des réglementations de droit public ecclésiastique en vigueur en Suisse romande. La Conférence centrale a engagé des ressources financières et en personnel importantes pour la traduction et l'édition des deux ouvrages. Ces derniers

donnent aux lecteurs une vision synthétique des problématiques actuelles et des divers points de vue défendus, plus particulièrement en ce qui concerne l'Eglise catholique.

Le droit public ecclésiastique considéré sous l'angle historique

Lors de son assemblée plénière d'Altdorf également, la Conférence centrale a proposé aux délégués un sujet de réflexion en lien avec le droit public ecclésiastique. L'historien Hans Stadler qui, par ailleurs, préside l'exécutif de l'Eglise nationale catholique romaine du canton d'Uri et représente cette dernière à la Conférence centrale, a brossé un tableau de l'évolution historique des structures de droit public ecclésiastique en Suisse primitive. Un sujet que l'on ne peut traiter valablement qu'en analysant de près l'histoire locale. Il a décrit comment les «Kirchgenossen» – les chrétiens engagés de l'époque – prenaient eux-mêmes l'initiative d'ériger une église ou une chapelle et créaient les conditions rendant possibles la célébration de services religieux et l'encadrement pastoral de la population. Les bâtiments ecclésiastiques servaient à la dévotion de leurs saints patrons, tout en étant administrés par la base. Ces initiatives, qui ont permis aux catholiques d'échapper très tôt au réseau des patronages féodaux et de promouvoir une forme d'autogestion au sein de l'Eglise, pourraient être une des raisons pour lesquelles la Suisse primitive est restée systématiquement fidèle à la foi ancienne lors de la Réforme. De même, tout porte à croire que, pour les «Kirchgenossen», le droit de codécision en matière de désignation des curés qu'ils exerçaient reposait aussi bien sur des considérations politico-matérielles que sur des visions pastorales. L'évolution constatée s'est produite au sein de l'Eglise et avec son consentement. Quant au droit d'élection en tant que tel, il ne s'écarterait pas du droit canonique dans la mesure où il était couplé avec l'obligation de présenter des candidatures et l'exigence d'une *missio* épiscopale. Jamais, ces formes d'autodétermination et d'autogestion de la communauté ecclésiastique n'ont eu pour but de créer des organismes parallèles à la hiérarchie de l'Eglise ou de constituer une sorte de contre-pouvoir. Les structures actuelles sont des prolongements de ces corporations et institutions remontant au Moyen Age. Aussi, on ne saurait valablement mettre en opposition Eglise hiérarchique et communauté des laïcs en se fondant uniquement sur l'interprétation de notions juridiques abstraites héritées de l'histoire et sur des arguments dogmatiques. Au contraire, mieux vaut analyser les pratiques de droit public ecclésiastique donnant lieu à controverse en tenant compte de l'évolution historique et en adoptant une attitude pragmatique de recherche de solutions et de consensus.

La sortie d'Eglise «partielle» devant la Cour européenne des droits de l'homme

Une fois encore, la Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion de la Conférence centrale s'est penchée durant l'exercice écoulé sur la question de la sortie d'Eglise «partielle». L'occasion lui en a été offerte par un recours interjeté en mai 2008 auprès de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg contre une décision du Tribunal fédéral du 16 novembre 2007 à propos de la volonté manifestée par une femme catholique domiciliée en ville de Lucerne de sortir de la corporation ecclésiastique tout en restant fidèle à l'Eglise catholique. Dans le cadre de cette procédure, l'Office fédéral de la justice s'est adressé à la Conférence centrale catholique romaine de Suisse pour lui demander une prise de position écrite. Celle-ci a été rédigée avec l'aide d'experts.

3 Management ecclésial

Le management ecclésial est un sujet que la Conférence centrale est amené à traiter principalement dans la perspective des problèmes de financement. La préoccupation demeure toujours la même: affecter les ressources financières et en personnel de manière ciblée, efficace et économe, dans le respect de la mission de l'Eglise et le souci de répondre aux besoins de notre temps.

Cours de base de management ecclésial en collaboration avec l'Institut pour le management des associations (VMI)

Les problèmes observés dans la pratique mais aussi les exigences accrues en matière de management auxquelles doivent satisfaire les collaborateurs pastoraux et les personnes exerçant des fonctions dirigeantes au sein des organes des corporations de droit public ont incité la Conférence centrale à proposer pour la première fois un cours de base de management ecclésial. L'offre, mise au point en collaboration avec l'Institut pour le management des associations (VMI) de l'Université de Fribourg, a suscité un vif intérêt. Dès lors, le cours a pu être organisé une première fois à l'intention de 28 participants.

4 Innovation et communication

L'innovation et la communication sont des sujets de préoccupation très importants qui se retrouvent dans tous les domaines d'activité de la Conférence centrale. En effet, la dynamique observée dans la société et le poids de plus en plus grand que revêt la communication mettent l'Eglise au défi.

Rencontre à but de réseautage des chargés de l'information des corporations ecclésiastiques cantonales et des diocèses

Au-delà du financement accru par la Conférence centrale des activités médiatiques accomplies à l'échelon de la Suisse et à celui des régions linguistiques, une meilleure coordination du travail des chargés de l'information des corporations ecclésiastiques cantonales et des diocèses constitue aussi une condition importante si l'on veut permettre à l'Eglise de communiquer avec efficacité et de manière crédible. C'est dans cette perspective que s'est inscrite la première rencontre à but de réseautage tenue le 5 mai 2010 à Berne. A cette occasion, il a été décidé notamment d'organiser annuellement une réunion similaire décentralisée et de mettre au point une mailing list afin d'institutionnaliser les échanges d'informations.

Site Internet et dépliant

Après le relookage du «Corporate Design», le site Internet www.rkz.ch a été totalement revu et les informations proposées sont plus étendues. En outre, d'importants documents sont désormais disponibles également en langue italienne. Ces mesures doivent permettre aux intéressés d'accéder dans de meilleures conditions et plus simplement à des informations spécialisées.

Exposés, articles et autres mandats

Dans le contexte des nombreuses problématiques surgissant souvent aux interfaces entre la pastorale, la théologie, l'organisation de l'Eglise et les finances ecclésiastiques, le secrétariat général de la Conférence

centrale est souvent sollicité pour des prestations de diverse nature: conseils, encadrement de projets, présentation d'exposés ou rédaction d'articles. Ces mandats permettent à la fois d'approfondir des questions importantes et de connaître de plus près le travail accompli au quotidien par les organisations ecclésiastiques. Enfin, ils sont une occasion pour la Conférence centrale de se faire connaître elle-même et ses activités.

5 Perspectives

Les mesures de réorganisation de la Conférence centrale ont prouvé leur utilité

Trois ans après la modeste extension du secrétariat général et la révision des statuts de la Conférence centrale, laquelle a débouché en particulier sur la création de trois commissions permanentes en charge respectivement des finances, du droit public ecclésiastique et de la communication, l'utilité des changements apportés est patente. La Conférence centrale est désormais en bonne posture pour relever les multiples défis que lance la période tourmentée que traverse l'Eglise. Avec un effectif en personnel de 2,6 postes, elle est à même d'assumer une tâche étendue grâce à son travail efficace et à ses structures légères. En 2011, des changements de personnes interviendront au sein des organes de la Conférence centrale, la période de mandat actuelle venant à échéance. Trouver les bons candidats pour tous les organes ne sera pas une tâche aisée. En effet, de nombreux délégués se trouvent dans la quasi impossibilité de consacrer du temps supplémentaire aux organismes actifs à l'échelon national, cela compte tenu de leurs engagements professionnels et ecclésiastiques existants.

Importants changements de personnes au sein de la Conférence des évêques suisses

En 2010, la Conférence des évêques suisses et les diocèses ont connu d'importants changements de personnes. On mentionnera notamment le décès de Mgr Bernard Genoud, l'élévation de Mgr Kurt Koch au cardinalat, la démission du vicaire épiscopal Roland-Bernhard Trauffer, l'élection du secrétaire général de la CES, Felix Gmür, en tant qu'évêque diocésain de Bâle. A l'occasion d'une rencontre avec une délégation de la CES, la Conférence centrale a exprimé le souhait que cette dernière, dans sa nouvelle composition, s'engage à renforcer leur collaboration au niveau supra cantonal et supra diocésain, cela dans tous les domaines où de tels liens sont utiles à l'action et à la crédibilité de l'Eglise au sein de la société.

Zurich, le 12 janvier 2011

1130_20110112_Jahresbericht 2010_f.doc

Georg Fellmann, président
Daniel Kosch, secrétaire général

Annexe 1

Membres de la présidence de la Conférence centrale en 2010–2011

Georg Fellmann, président de la Conférence centrale

Membre du conseil synodal de l'Eglise catholique romaine du canton de Lucerne

Susana Garcia, vice-présidente

Secrétaire générale de la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud

Giorgio Prestele, vice-président

Secrétaire général du conseil synodal de l'Eglise catholique romaine dans le canton de Zurich

Hans Wüst, président de la Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion de la Conférence centrale

Président de l'organe exécutif de la corporation ecclésiastique du canton de Saint-Gall

Jean-Paul Brügger, président de la Commission des finances de la Conférence centrale

Président du conseil exécutif de la Corporation ecclésiastique cantonale fribourgeoise

Daniel Kosch, secrétaire général de la Conférence centrale

Une liste complète des organes de la Conférence centrale et organismes en charge du cofinancement AdC/RKZ est à disposition sur le site Internet de la Conférence centrale (www.rkz.ch > Adresses).

Annexe 2

Quelques indicateurs à propos des finances de la Conférence centrale en 2010**Recettes**

Contributions des organisations ecclésiastiques cantonales à la Conférence centrale	CHF 8'293'877
---	---------------

Charges

Subsides aux organisations cofinancées de l'Eglise catholique en Suisse	CHF 6'550'000
---	---------------

Subsides pour des tâches particulières de la Fédération romande (FRCR)	CHF 437'103
--	-------------

Redevances de droits d'auteur	CHF 493'289
-------------------------------	-------------

Coûts de personnel du secrétariat général de la Conférence centrale	CHF 139'712
---	-------------

Coûts de personnel de l'Administration des projets pour le secteur suisse AdC/RKZ	CHF 279'424
---	-------------

Les comptes annuels de la Conférence centrale seront publiés au complet sur le site Internet de la Conférence centrale (www.rkz.ch) après leur révision.

Annexe 3

Subsides du cofinancement alloués en 2010 pour 2011

<i>Institution</i>	<i>Subside total en CHF</i>	<i>Part RKZ en CHF</i>	<i>Part AdC en CHF</i>
Direction de l'Eglise et offices spécialisés actifs à l'échelon national	2'903'740	2'345'140	558'600
Conférence des évêques suisses: secrétariat et commissions, Officialité interdiocésaine, Justice et Paix, migratio, Nouveaux mouvements religieux	2'156'000	1'969'800	186'200
Institut suisse de sociologie pastorale	509'600	254'800	254'800
Fédération pour l'éducation catholique des adultes	49'000	24'500	24'500
Ecoles catholiques de Suisse	49'000	24'500	24'500
oeku, Eglise et environnement	29'400	14'700	14'700
Communauté de travail interrelig. IRAS/COTIS	29'400		29'400
Conseil suisse des religions (provision)	32'340	32'340	
Seelsorge.net, Internet- und SMS-Seelsorge	49'000	24'500	24'500
Formation de base et formation continue	1'372'000	938'350	433'650
Institut de formation aux ministères (IFM)	294'000	147'000	147'000
Centre cath. romand de formation permanente	166'600	166'600	
Religionspädagogisches Institut (RPI)	161'700	80'850	80'850
Institut für kirchliche Weiterbildung (IFOK)	230'300	230'300	
Seelsorge-Ausbildung Dritter Bildungsweg (DBW)	254'800	127'400	127'400
theologiekurse.ch	166'600	88'200	78'400
Hochschule Luzern – Musik	98'000	98'000	
Activité de l'Eglise dans les médias	2'469'600	1'718'675	750'925
Agence de presse internationale cathol. APIC/KIPA	808'500	606'375	202'125
Centre catholique de Radio et Télévision	588'000	392'000	196'000
Association Catholink	88'200	88'200	

<i>Institution</i>	<i>Subside total en CHF</i>	<i>Part RKZ en CHF</i>	<i>Part AdC en CHF</i>
Centro cattolico Radio e Televisione	245'000	122'500	122'500
Katholischer Mediendienst	700'700	470'400	230'300
Provision	39'200	39'200	
Organisations internationales	129'360		129'360
Union Catholique Internationale de la Presse	25'480		25'480
Centre catholique international de Genève	50'960		50'960
Pax Romana – MIIC/CMIC	25'480		25'480
Assoc. Cath. Internat. Jeunesse Féminine	27'440		27'440
Offices actifs à l'échelon des régions linguist.	1'390'620	928'060	462'560
Centre romand de pastorale liturgique	147'000	147'000	
Commission romande de catéchèse	34'300	14'700	19'600
Centre romand des vocations	117'600	98'000	19'600
Association biblique catholique	49'000	9'800	39'200
Centro Liturgia/Arte Sacra/Musica Sacra	49'000	49'000	
Ufficio Diocesano Istruzione e Catechesi	34'300	17'150	17'150
Associazione Biblica della Svizzera Italiana	6'860		6'860
Liturgisches Institut der deutschsprachigen Schweiz + Fachstelle Kirchenmusik	205'800	117'600	88'200
Fachzentrum Katechese der deutschsprachigen Schweiz	107'800	107'800	
Katechetisches Zentrum Graubünden	14'700	7'350	7'350
Fachstelle Information Kirchliche Berufe	53'900	53'900	
Bibelpastorale Arbeitsstelle (SKB)	176'400	88'200	88'200
Ökum. Arbeitsstelle für Gefängnisseelsorge	16'660	16'660	
Deutschschweizer Fachstelle für kirchliche Jugendarbeit	215'600	107'800	107'800
Institut social de l'Action catholique ouvrière (ACO)	137'200	68'600	68'600
Clinical Pastoral Training (CPT)	24'500	24'500	

<i>Institution</i>	<i>Subside total en CHF</i>	<i>Part RKZ en CHF</i>	<i>Part AdC en CHF</i>
Groupements de jeunesse	491'960	256'760	235'200
Coord. romande de la pastorale de la jeunesse			
Azione Cattolica Giovani e Pastorale giovanile diocesana	19'600		19'600
Jungwacht Blauring Schweiz	264'600	132'300	132'300
Verband kath. Pfadfinder und Pfadfinderinnen	68'600	34'300	34'300
Deutschschweizerische Arbeitsgruppe für MinistrantInnen-Pastoral	58'800	29'400	29'400
Provision pour la pastorale de la jeunesse	80'360	60'760	19'600
Groupements d'adultes	318'500	200'900	117'600
Communauté romande de l'apostolat des laïcs	49'000	49'000	
Ligue suisse de femmes catholiques (SKF)	225'400	127'400	98'000
Association catholique suisse Pro Filia	44'100	24'500	19'600

